



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM PARIS 3/4 LE MARAIS BASTILLE 8 RUE SAINT ANTOINE 75004 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M PATRICK PERRAUT, représentant de la société A.T.E.G EN COURS DE FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 64 AVENUE PIERRE BROSOLETT 91230 MONTGERON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

PERRAUT PATRICK

Nombre d'actions : 1 000

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 06041 21287301 35

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

JST141

BENOIT BROT
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS
benoit.brot@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Caisse de Paris 3/4 Marais Bastille
4/8 rue Saint Antoine
75004 PARIS
Tél. 01 53 35 44 42

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM PARIS 3/4 LE MARAIS BASTILLE 8 RUE SAINT ANTOINE 75004 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M PATRICK PERRAUT, représentant de la société A.T.E.G EN COURS DE FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 64 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE 91230 MONTGERON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

PERRAUT PATRICK

Nombre d'actions : 1 000

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 06041 21287301 35

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé



BENOIT BROT
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS
benoit.brot@creditmutuel.fr


Crédit Mutuel
Caisse de Paris 3/4 Marais Bastille
4/8 rue Saint Antoine
75004 PARIS
Tél. 01 53 35 44 42

JST141

✓



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM PARIS 3/4 LE MARAIS BASTILLE 8 RUE SAINT ANTOINE 75004 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M PATRICK PERRAUT, représentant de la société A.T.E.G EN COURS DE FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 64 AVENUE PIERRE BROSSOLLETTE 91230 MONTGERON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

PERRAUT PATRICK

Nombre d'actions : 1 000

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 06041 21287301 35

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé



BENOIT BROT
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS
benoit.brot@creditmutuel.fr


Crédit Mutuel
Caisse de Paris 3/4 Marais Bastille
4/8 rue Saint Antoine
75004 PARIS
Tél. 01 53 35 44 42

JST141

